

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

1. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0809 540 540 (numéro azur/tarifification au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deass-telechargements>

2. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

▪ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

▪ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

▪ OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 4151

- Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat
Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 99
- Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 90



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole supérieure de praxis sociale

Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n°2018-734 du 22 août 2018
- Arrêté du 22 août 2018

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement sociale les conditions de vie des personnes et des familles. (...) »

2. Le référentiel Fonctions/Activités comprend 5 Fonctions

- Accueil et écoute des personnes
- Evaluation, conseil et orientation
- Accompagnement social individuel
- Accompagnement social collectif
- Conseil au développement des politiques sociales et territoriales

3. Le référentiel de compétences : il est structuré en 4 Domaines de compétences, eux-mêmes composés respectivement de 2 Blocs de compétences (BC)

- **DC1** Intervention professionnelle en travail social
 - **BC1** *Intervention sociale individuelle*
 - **BC2** *Intervention sociale collective*
- **DC2** Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail sociale
 - **BC3** *Diagnostic social territorial*
 - **BC4** *Analyse de l'environnement social, familial et territorial*
- **DC3** Communication professionnelle en travail social
 - **BC5** *Expression et communication écrite et orale*
 - **BC6** *Communication professionnelle en travail social*
- **DC4** Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles
 - **BC7** *Connaissance et analyse des contextes institutionnels*
 - **BC8** *Mobilisation des acteurs et des partenaires*

La validation d'un DC passe par celle des deux BC qui le composent. La validation des quatre DC conduit à l'obtention du DEASS.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE DEASS

- justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an (1607 heures)
- le lien direct de l'expérience acquise avec le diplôme est établi à partir du référentiel d'activités
- la période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant la demande

Dispenses

Les candidats titulaires, depuis 2016, des diplômes suivants : DEES, DECESF, DEEJE, DEETS, DEJEPS, bénéficient de la validation automatique des DC3 et DC4.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- à s'approprier le référentiel professionnel
- à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Trois modes d'accompagnement coexistent :

- **le dispositif dit de droit commun** (DC) d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 euros TCC
- **le dispositif de soutien de la branche** (DSB) pour les salariés d'établissements adhérents de l'OPCO Santé
- **l'accompagnement personnalisé** d'une durée de 13 heures
Coût : 1170 euros TCC

Déroulement

Pour l'accompagnement de droit commun et le DSB, l'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates de la session annuelle du certificateur, avec un dépôt du L2 en août et un entretien avec le jury VAE en novembre de chaque année.

En 2022, **82%** des candidats que nous avons accompagnés, tous diplômes confondus, ont obtenu leur diplôme.